

 Loÿs Carrier Président	AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE <i>Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France</i> Affilié à la Fédération Française Aéronautique Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports Membre du RSA - Membre du C.F.I. Lapalisse, le 19 janvier 2026 COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2026
--	--

Présents : R.Barret, B.Becouze, L.Carrier, B.Chogne, T. Darpin, R. Fradin, J.Hetault, J. Michallat,, C. Roux, H.Tocquard.

Excusés : D.Galant, L.Montagnac, F.Vouta.

Invités : JM.Bedel, Y.Drouin, JP.Ray

Après le mot d'accueil du Président, le premier sujet présenté par T.Darpin est celui de l'activité comparée des appareils en 2025 par rapport à 2024

APPAREIL	HEURES DE VOL 2025	HEURES DE VOL 2024	BILAN
DR 400	199	162	+ 37
FK9	121	99	+ 22

Le Trésorier expose ensuite le bilan et les chiffres qui seront présentés à l'A.G. le 08 février prochain.

Il souligne que, suite à une étude menée avec JP Ray sur les coûts réels des heures de vol en 2025, pour le FK9 le coût réel est légèrement supérieur au prix de l'heure facturée et que pour le DR400 le coût réel dépasse d'environ 100 € le prix horaire demandé.

Pour ce qui est des cotisations ou des locations de places de hangar, les paiements étant à effectuer avant le 15 janvier, il va adresser une relance aux retardataires qui n'ont pas encore réglé.

Pour les travaux nécessités par l'état de la toiture du hangar 1 il a fait établir deux devis qu'il a attentivement comparés et préconise de confier le chantier à l'entreprise la moins chère, ce qui est approuvé par le Conseil.

EVOLUTION DES TARIFS 2026

Les cotisations sont inchangées

Cotisations membres	135 €
Cotisations membres honoraires et - de 25 ans	67 €

Les prix des heures de vol évoluent :

DR 400 : Heure de vol solo	140 €
« avec instructeur	155 €

FK 9 : Heure de vol solo	75 €
« avec instructeur	90 €

Vol découverte :	1 personne	90 €
	2 personnes	110 €
	3 personnes	120 €

Location emplacement hangar/semestre	310 €
--------------------------------------	-------

Suite à une augmentation de notre fournisseur, le prix des repas du jeudi passe à 10 € à partir du 01 février

SECURITE

Par mesure de sécurité et sur recommandation de notre instructrice et responsable pédagogique, il convient de réexaminer l'aptitude au vol des membres après une période sans voler. Le Conseil a décidé, qu'après une interruption d'activité de vol supérieure à 4 mois, il faudra prendre contact avec un instructeur qui décidera, en fonction de ce qu'il connaît du pilote, si l'autorisation de vol est accordée avec ou sans vol de contrôle.

En cas d'atterrissage «dur», l'attitude d'un pilote responsable est de signaler l'incident, ce qui permettra de faire examiner l'avion de façon particulière à l'atelier.

DIVERS

La demande d'installation d'un GPS sur le DR400 est prise en compte par le Conseil, elle a été étudiée et il a été décidé d'y surseoir pour le moment.

La validation d'un devis de matériel nécessaire pour des travaux à faire sur le bas des parois du hangar côté parking est donnée à Henri Tocquard qui les effectuera avec l'aide de bénévoles.

Il est interdit d'utiliser les ordinateurs de la salle à l'étage qui sont exclusivement réservés aux candidats des sessions d'examens théoriques de la FFA

Diverses actions sont menées pour que la section aéromodélisme soit relancée.

L'achat d'un ICOM portatif VHF 8.33kHz pour améliorer les communications lors des lâchers est approuvé par le Conseil.

Malgré les recommandations concernant la tenue du carnet de route du DR 400, des erreurs et donc des ratures sont encore constatées dans la colonne des chiffres du POTENTIEL, celle-ci va donc être neutralisée et, après les vols, seuls les chiffres de

l'HORAMETRE seront notés dans la colonne correspondante et utilisés par l'atelier pour fixer les repères des visites.

Claude Roux et Bruno Becouze, chargés de la maintenance du FK9, rappellent que chaque utilisateur est tenu, avant chaque vol, de vérifier minutieusement l'état de l'appareil et pour faciliter le contrôle visuel des roues ils ont enlevé les carénages.

La candidature au Conseil de Jean Pierre Ray a été largement approuvée, l'A.G. de 2026 entérinera ce nouveau membre du Conseil.

Des raisons règlementaires (inscription au club inférieure à 6 mois) n'ont pas permis de se prononcer sur une candidature de Jean-Marie Bedel qui sera donc à nouveau étudiée à l'issue du délai de 6 mois d'appartenance au club.

Tous les sujets présentés ayant été débattus, la séance a été levée.